RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juin à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2004, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme PROCACCIA, M. BERNE, Mme PICAUD, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, Adjoints ; Mme FÉLICIER, , MM. TROQUET, MACCOU, Melle OLIVIÉRI, M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MÉLOT ; MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF.

Etaient absente ou excusés : M. SEUX (pouvoir à Mme PROCACCIA), Mme MÉRIEUX (pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), Melle LIBERT (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RICARD (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (pouvoir à M. VINDÉOU jusqu'au vote du point 4b), M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD) ; Mme PERROT ; M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assistance une minute de silence en souvenir de M. François BORDES, décédé le 21 juin dernier dans sa 68ème année, ancien Conseiller municipal de Vincennes de septembre 1999 à mars 2001 et adresse les condoléances du Conseil municipal à sa famille éprouvée.

Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance *à la majorité (8 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) ; M. WALCH, Mme PINÇON).*

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES :

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de la culture et du tourisme, répond à une question de M. BENSOUSSAN, Conseiller municipal (groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"), concernant les travaux de réfection du donjon du Château de Vincennes et les projets d'aménagements des abords du Château.

M. BERNE, Adjoint au Maire chargé des affaires sociales et du logement, répond à une question de Mme PICAUD, Adjointe au Maire (groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"), sur les dispositions prévues en cas de nouvelle canicule cet été.

M. ROTA, Conseiller municipal, Président du comité consultatif des sports, répond à une question de M. MESLÉ, Conseiller municipal (groupe "Changer pour Vincennes" – gauche plurielle) la mise à disposition d'installations sportives pour le collège Saint-Exupéry.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse, répond à une question de M. SAUNIER, Conseiller municipal (groupe des Elus Verts de Vincennes), sur la gestion du personnel de la filière animation.

Mme PICAUD, Adjointe au Maire chargée de l'administration générale, des fêtes et cérémonies, répond à une question de Melle NICOLAS (groupe des Elus Verts de Vincennes) sur la non participation de la FCPE à la journée des associations.

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de Mme PINÇON (groupe "Pour les Vincennois") sur les règles en matière d'autorisation d'exposition de voitures sur l'espace situé devant le Château.

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de la culture et du tourisme, à la question orale de M. Eric BENSOUSSAN, Conseiller municipal, groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes »

"Le chantier de réfection du donjon du Château a débuté il y a bientôt un an. Pourriez-vous nous faire un premier bilan de ces travaux ?"

* * *

Comme j'avais déjà eu l'occasion de vous le préciser lors du conseil municipal du 18 décembre 2002, le château de Vincennes fait l'objet depuis plusieurs années, de programmes de restauration et d'aménagements.

C'est précisément la restauration du donjon qui en est l'opération la plus importante.

Face aux risques de déstabilisation du monument, révélés dès 1992, l'édifice a été fermé au public en octobre 1995 et échafaudé en 1996 pour permettre des études approfondies.

Ces études préalables ont défini trois priorités pour ces travaux : la consolidation des structures du donjon, la restauration des parements extérieurs et la mise en sécurité pour l'ouverture d'un circuit de visite.

Un tel projet est bien évidemment une opération lourde et coûteuse qui nécessite la collaboration de chercheurs et de techniciens d'horizons divers. Il est important de rappeler qu'il ne concerne que la réfection extérieure, et le renfort de la colonne centrale ; les aménagements intérieurs devant faire l'objet d'études complémentaires.

Les travaux proprement dit ont commencé en juillet 2003 pour une période de trois ans. La première tranche est pratiquement terminée : la terrasse et la charpente entièrement dégagées de leurs remblais.

A partir de septembre 2004, l'échafaudage supérieur sera progressivement retiré, et la 3ème tranche des travaux sera terminée pour l'été 2006.

Il est à noter qu'en l'état actuel, si le donjon sera à terme à nouveau accessible au public, aucune étude n'a encore permis de définir les conditions d'accès et de sécurité. Ce qui concrètement signifie que la visite du monument ne sera possible que par groupe de dix-neuf personnes, sous réserve de l'accord de la commission de sécurité.

Enfin il faut noter que ce chantier permet un suivi archéologique, historique et architectural du Château tout à fait exceptionnel, grâce à l'équipe de Monsieur Chapelot, professeur au CNRS.

Je vous signale également, qu'en ce qui concerne les abords du Château, sur la base du projet d'Yves Boiret et à l'initiative du Maire de Vincennes, plusieurs réunions ont eu lieu, réunissant l'ensemble des partenaires dont bien entendu la Ville de Paris, également impliquée par les abords du Château. Des études complémentaires doivent être entreprises dans les prochains mois pour redonner un environnement naturel à la hauteur de ce haut lieu du patrimoine national.

_____

Avec vous pour VINCENNES

VILLE DE VINCENNES
Reçu le 18 JUIN 2004
Accueil Hôtel de Ville à 16h05

17 juin 2004

Question posée par le groupe de la majorité
« Avec vous pour Vincennes »

Monsieur le Maire,

L'été 2003 a dramatiquement mis en évidence le déficit de solidarité qui affecte la société contemporaine, en dévoilant, dans les circonstances de canicule, l'isolement, et parfois l'abandon, de certains de nos concitoyens, parmi les plus âgés.

A votre demande, un questionnaire a été adressé, au mois de décembre dernier, à la population la plus fragilisée, en vue de recenser les besoins et de préparer la meilleure réponse possible pour remédier à cette situation.

Pouvez-vous nous indiquer ce qui est ressorti de cette enquête, les mesures qui en ont découlé et, plus particulièrement, les dispositions qui permettront éventuellement de faire face à une nouvelle situation caniculaire, au cours de l'été ?

Réponse de M. BERNE, Adjoint au Maire chargé des affaires sociales et du logement, répond à la question orale de Mme PICAUD, Adjointe au Maire groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes »

La Ville de Vincennes a mis en place un dispositif de veille non seulement en direction des seniors mais aussi de toute la population, via la publication insérée dans le VINCENNES-INFORMATION, d'un guide pratique, et par la mise en place d'un numéro vert (appel gratuit) qui fonctionnera en juillet et Août.

Aux heures d'ouverture des bureaux, toute personne, en cas de détresse, de solitude ou tout simplement pour solliciter une information ou un renseignement trouvera une écoute attentive. Ce dispositif de veille sera relayé le soir par un répondeur qui communiquera les numéros des services d'urgences.

Le service social invitera les personnes qui téléphoneront à préciser leur identité, leurs coordonnées, ainsi que celles d'un proche qui pourra être contacté en cas de besoin. Le service déclenchera éventuellement les acteurs compétents qu'ils soient municipaux ou associatifs.

Autre volet du dispositif, pour les personnes de plus de 65 ans et celles bénéficiaires de l'Allocation aux handicapés adultes, non imposables sur le revenu, le CCAS a décidé de prendre en charge les frais d'installation de la téléalarme. (*tous renseignements sont communiqués sur simple demande au service social*). Pour sa part le Conseil Général du Val de Marne a signalé aux bénéficiaires de l'APA qu'elles pouvaient obtenir la gratuité du système pour la période estivale.

La Ville a également procédé au recensement, dès cet hiver, des personnes âgées de plus de 80 ans, isolées. Celles-ci seront individuellement contactées. Pour information, sur 2450 questionnaires envoyés, la Ville a constaté un retour de 759 réponses, soit 30 % environ. Les réponses mettent en évidence une population de 60 % de personnes vivant seules âgées de plus de 80 ans.

Des dispositions ont été prises pour assurer une présence suffisante des personnel du secteur social, responsables, assistantes sociales, agents administratifs, au cours de l'été.

S'agissant de la résidence pour personnes âgées du 70 rue de Fontenay, la ville a procédé à l'acquisition de cinquante ventilateurs qui ont été installés dans tous les studios dès le début du mois de juin. En outre, la climatisation de la salle de restaurant est quasiment achevée. Elle sera opérationnelle dans quelques jours. En cas de fortes chaleurs, les membres du club du 3ème âge qui déjeunent au 70 rue de Fontenay, pourront être accueillis dans cette salle.

L'OPHLM de Vincennes, pour sa part, a donné pour mission à l'ensemble de ses gardiens d'assurer une veille auprès des personnes âgées, isolées et fragiles. Ceux-ci travailleront en étroite collaboration avec les services sociaux.

Pour renforcer ces mesures, la contribution des diverses associations vincennoises (Croix-Rouge, Protection Civile, services d'aide à domicile……) sera recherchée pour mettre en place un appel à bénévoles en vue d'apporter une aide auprès des personnes âgées (livraison eau, visites…)

Enfin, le plan canicule, partie intégrante du plan communal de secours, comporte également le recensement des bâtiments publics susceptibles d'accueillir les personnes en situation fragile, en cas de mise en œuvre de l'urgence sanitaire.

Pierre MESLÉ
Groupe « Changer pour Vincennes »

Réunion du Conseil municipal du 23 juin 2004

QUESTION ORALE

Monsieur le Maire,

Notre ville subit une formidable inflation démographique dans ses établissements scolaires.

Notre chance, devant cet afflux d'élèves, est la **détermination qu'affiche le service public d'enseignement de faire face à sa mission.**

Les écoles, les collèges et le lycée, conformément aux instructions du directeur des services de l'Education Nationale de notre département, n'ouvrent leur porte qu'aux enfants résidents sur notre commune et à tous les enfants de notre commune, sans exclusion. (Pour le lycée, qui est intercommunal, les élèves de Saint-Mandé sont aussi accueillis et sont d'ailleurs prioritaires par rapport à ceux de Vincennes).

Mais, comme vous le savez, ces établissements scolaires publics sont, pour la pratique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, très dépendants des installations municipales.

Le Collège Saint-Exupéry, par exemple, qui pour être fidèle à sa mission de service public a même accepté un agrandissement de son secteur scolaire afin de permettre au lycée d'accueillir tous les Vincennois, a un **besoin impérieux de pouvoir utiliser deux heures supplémentaires les installations du Centre sportif Georges Pompidou ainsi que celles du Plateau Georges Serre**. *(Pompidou les mercredis de 10 heures à midi – G. SERRE les lundis de 13h 15 à 15 h 15).*

Précisons que ce collège devrait scolariser environ 1000 élèves, tous vincennois, à la rentrée 2004.

Cette demande de créneaux horaires supplémentaires qui vous a été formulée depuis plusieurs semaines n'a pas eu de réponse officielle et l'établissement a besoin de connaître votre décision pour mettre en place son organisation, comme cela a été expliqué lors de la dernière réunion de son conseil d'administration à laquelle vous étiez représenté.

Sans doute, devez vous opérer un choix devant toutes les demandes et peut-être reprendre à des associations ou à des établissements privés des créneaux qui leur avaient été accordés ces dernières années.

Afin d'éclairer votre choix peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que devant cet accroissement préoccupant de la population scolaire vincennoise, les établissements privés n'ont pas changé leurs habitudes en pratiquant des examens d'entrée largement ouverts aux non vincennois. Cette pratique établie, bien que non autorisée aux établissements qui bénéficient des privilèges qu'octroie un contrat d'association avec l'Etat, les conduit à ne scolariser qu'une minorité d'enfant de notre ville (environ 35%).

Alors, Monsieur le Maire, la question est très simple : **choisirez vous d'aider les établissements publics dans leur mission en leur accordant une priorité pour l'utilisation des installations sportives que possède notre ville ? Avez-vous répondu favorablement à la demande du collège Saint-Exupéry ou êtes-vous sur le point de le faire ?** Les Vincennois attendent votre réponse.

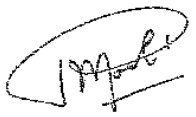

Réponse de M. ROTA, Conseiller municipal, répond à la question orale de M. Pierre MESLÉ, Conseiller municipal, groupe de la gauche plurielle « Changer pour Vincennes »

Le Principal du collège Saint-Exupéry avait sollicité Monsieur le Maire de Vincennes au mois d'Avril 2003 afin de pouvoir obtenir 10 heures de mise à disposition des équipements sportifs municipaux supplémentaires. Cette demande avait pour justification, en premier lieu des travaux dans la cour du collège qui rendaient impraticable le plateau d'évolution sportif du collège, ainsi qu'une augmentation significative des effectifs de l'établissement à la rentrée 2003 / 2004. Alors qu'aucun travaux n'a été finalement réalisé dans la cour et qu'aucune augmentation des effectifs n'a été constatée, 6 heures de mise à disposition des installations sportives municipales supplémentaires lui ont néanmoins été accordées (4 heures sur le plateau Georges-Serre et 2 heures à la piscine du centre sportif Hector-Berlioz).

De plus, un courrier en date du 18 septembre dernier a été adressé au Principal, lui proposant 4 heures supplémentaires de mise à disposition des équipements sportifs sur le Gymnase de Benedetti ou le Parc du Château où des créneaux horaires étaient encore disponibles. Le transport des élèves pouvant être assuré puisque le Conseil général prend en charge les frais de transport lorsque les équipements sportifs sont éloignés du collège.

Le Principal du collège Saint-Exupéry n'a, à ce jour, adressé aucune réponse au service municipal concerné.

A notre connaissance, aucune augmentation significative des effectifs du collège Saint-Exupéry n'est à prévoir à la rentrée 2004 / 2005 qui puisse justifier des créneaux supplémentaires.

Enfin, je tiens à vous préciser qu'il nous paraît dangereux de mettre en opposition une partie de la population contre une autre comme le laisse entendre la fin de la question. Cela ne correspond ni à notre philosophie ni à l'image de la Ville que nous souhaitons.

Groupe des élus Verts au conseil municipal de Vincennes

Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le CM du 23 juin 2004 .

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés par des animateurs des activités périscolaires d'une dégradation forte du climat social régnant dans la filière (qui n'était pourtant déjà pas excellent ces dernières années).

La période actuelle d'évaluation des salariés de la filière par leur hiérarchie donne lieu à des notations voire des sanctions qui font furieusement penser à des « règlements de compte » d'après mouvement social ou à un grand « nettoyage ». C'est en tout cas comme cela que les choses sont largement ressenties par les agents concernés, pourtant souvent très bien notés et dévoués à leur mission.

Outre ce que cela indique sur les méthodes de gestion du personnel de votre municipalité, ne craignez vous pas, qu'à terme, ce soit la qualité même des services offerts aux familles qui finisse par en pâtir ?

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse, répond à la question orale de M. SAUNIER, Conseiller Municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes

La mise en place de la filière animation montre l'attention toute particulière qu'accorde la municipalité à ce dossier avec, pour objectif, la professionnalisation de la filière et la résorption de l'emploi précaire. Ces objectifs se traduisent nécessairement par la définition de profils de postes clairs et stables dans le cadre de l'annualisation du temps de travail. Ils conduisent à proposer des contrats annualisés à une centaine d'agents quand les capacités d'accueil des centres de loisirs sont à leur maximum –domaine du bois inclus- et la mise en stage de10 d'agents en 2004.10 mises en stages complémentaires sont prévues pour 2005. Un plan de formation sera mis en œuvre dans la continuité du dispositif engagé.

Il n'y a donc pas de « notation sanction » puisque les procédures d'évaluation et de notation sont des pratiques classiques dans la fonction publique. Ces notations ont été effectuées sur la base d'une grille commune, unique et transparente élaborée et validée en groupe de travail dans lequel sont représentés l'ensemble des directeurs de CLSH.

Les évaluations ont été effectuées par les directeurs et leurs adjoints en leur qualité de responsables des équipes. Ils bénéficient des compétences requises pour mener à bien cette mission (diplômes, titularisation, formation en interne au processus d'évaluation). Des entretiens individuels supplémentaires ont été conduis pour les 7 personnes pour lesquelles le positionnement dans les structures posait problème. A ce jour, seuls 3 agents pourraient ne pas être reconduits dans leurs fonctions.

Les procédures d'évaluation contribuent à assurer la qualité du service public puisque l'accent est porté d'une part sur la qualification et les compétences des personnels assurant l'encadrement des enfants, dans le cadre de l'élaboration de projets pédagogiques et d'autre part sur le respect des normes d'encadrement (réglementation DDJS) dont la rationalisation contribuera à assainir en outre la gestion de la masse salariale et donc des fonds publics.

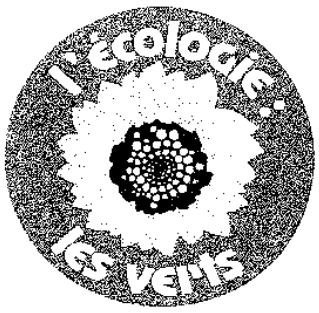

Groupe des élus Verts au conseil municipal de Vincennes

Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le CM du 23 juin 2004.

Monsieur le Maire,

La municipalité a récemment décidé de refuser la participation de la F.C.P.E. à la prochaine journée des associations au motif que *« les associations de parents d'élèves participent à des élections »* (pour élire leurs représentants dans les conseils d'école) *« à l'instar des partis politiques ou des syndicats sociaux professionnels »*.

Ne pensez vous pas que, nonobstant ce mode de fonctionnement, la F.C.P.E. comme les autres associations de parents d'élèves sont avant tout des associations et sont donc fondées à avoir une place lors de cette journée ?

C'est la diversité des associations qui fait la richesse et l'intérêt de cette manifestation. Il y a un intérêt certain pour les parents d'élèves vincennois à pouvoir se rencontrer lors de cette journée.

Vous autorisez et facilitez l'organisation annuelle d'activité d'une des associations de parents d'élèves dans l'espace public, pourquoi une telle décision vis-à-vis de la journée des associations ?

Nous vous demandons de revenir sur votre décision et de permettre aux vincennois de bénéficier de la possibilité de rencontres avec les associations de parents d'élèves qui le souhaitent lors de la journée des associations.

Réponse de Mme PICAUD, Adjointe au Maire chargée de l'administration générale, des fêtes et cérémonies, à la question orale de Melle NICOLAS du groupe des Elus Verts de Vincennes

Comme je l'ai indiqué à l'association FCPE dans un courrier en date du 17 mai dernier, il ne me paraît pas souhaitable que les associations de parents d'élèves participent à la journée des associations étant donné la proximité de cette journée avec les élections de parents d'élèves qui se tiennent un mois après.

Cette décision répond à un souci de neutralité que j'espère vous partagez.

Je vous précise par ailleurs que les réunions organisées chaque début d'année scolaire, ayant pour objet de présenter les membres de l'association ainsi que ses actions, favorisent très largement les rencontres et les contacts directs avec les parents (des boîtes aux lettres ainsi que des panneaux d'affichage situés à l'entrée de chaque établissement scolaire permettant également des échanges réguliers).

J'ai également, dans ce même courrier, proposé à la FCPE ainsi bien sûr qu'aux autres associations de parents d'élèves, de figurer, si elles le souhaitent, dans le guide annuel des associations.

_____

GROUPE « POUR LES VINCENNOIS »

Conseil municipal du 23 juin 2004
Question orale de Madame Maryvonne PINCON, Conseiller municipal

Bien que situé sur le territoire de la ville de PARIS, le polygone est un lieu de promenade pour les Vincennois. Depuis quelques années, certains dimanches des voitures anciennes y sont exposées le matin, sur le terre-plein. Dernièrement, nous avons constaté qu'il n'y avait plus de voitures sur le contrebas du Château, mais qu'il y en avait sur le rond point central de l'esplanade.

Pour information, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les règles en matière d'autorisation d'exposition de voitures sur cet espace ?

Réponse de M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, à la question orale de Mme PINÇON, Conseillère municipale, groupe « Pour les Vincennois »

Comme vous venez de le souligner l'esplanade Saint-Louis est située sur le territoire de la Ville de Paris et vous comprendrez donc que la question que vous posez devrait plutôt lui être adressée directement.

Toutefois, je peux vous préciser sur le sujet que, à notre connaissance, seule l'Association Vincennes en Anciennes est autorisée par la Mairie de Paris à exposer des voitures anciennes sur l'esplanade Saint-Louis, le 1er dimanche de chaque mois.

En principe, les membres de cette association stationnent les véhicules sur le contrebas du château. Les autres voitures anciennes, n'appartenant pas à cette association, que vous pouvez éventuellement apercevoir sur l'esplanade et notamment sur le rond-point central ne bénéficient pas d'autorisations particulières.

Enfin, d'après nos dernières informations, il semble que la Ville de Paris ne renouvellera pas l'autorisation donnée à l'Association Vincennes en Anciennes à compter du 1er janvier 2005.

Mais, comme je vous le disais en préambule, pour de plus amples renseignements, je ne peux que vous conseiller de vous rapprocher de la Ville de Paris.

I- FINANCES

Le Conseil

Sous la présidence de M. TROQUET, élu à cette fonction *à la majorité (8 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) ; M. WALCH, Mme PINÇON),*

▷ **APPROUVE,** *à la majorité (5 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) ; M. WALCH, Mme PINÇON – 3 voix contre: MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING),* **le compte administratif 2003 du budget principal de la Ville, présentant un excédent d'un montant de 6 235 296,45 € dont 2 735 661,66 € seront affectés à la section d'investissement du budget 2004 et 3 499 634,79 € à la section de fonctionnement lors du vote du budget supplémentaire 2004.**

▷ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) – 3 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING),* **le compte administratif 2003 du budget annexe de l'assainissement et décide d'affecter son excédent d'un montant de 40 363,01 € à la section de fonctionnement du budget 2004.**

▷ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) – 3 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING),* **le compte administratif 2003 du budget annexe de la restauration municipale et décide d'affecter son excédent d'un montant de 21 773,90 € à la section de fonctionnement.**

Sous la présidence de Monsieur le Maire :

▷ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS),* **le résultat des comptes de gestion 2003, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de la restauration municipale et le budget des parkings souterrains.**

▷ **APPROUVE,** *à la majorité (2 abstentions : M. WALCH, Mme PINÇON – 6 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS),* **le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 177 936,80 €.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) - 3 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING)*, **le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 168 222,05 €.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) - 3 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING)*, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 21 773,90 € pour la restauration municipale.**

▹ **ÉMET,** *à l'unanimité,* **un avis favorable à la demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse pour la somme de 1 530 € sur la régie de recettes des classes d'environnement.**

▹ **ADMET,** *à l'unanimité,* **en non-valeur des cotes irrécouvrables pour un montant de 8 239,20 € pour les années 1996 à 2003 incluse.**

II- LOGEMENT SOCIAL ET HABITAT

LE CONSEIL

▹ **ADOPTE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **la modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville dans le cadre de l'OPAH.**

III- PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

▹ **ADOPTE,** *à la majorité (6 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **la modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la création de quarante vacations de concerts dans le cadre du projet culturel « Au cœur des savoirs ».**

IV- VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil

▹ **VOTE,** *à l'unanimité,* **des subventions municipales exceptionnelles aux associations à caractère culturel suivantes : 2 000 € à La Guirlande, 2 000 € à la Compagnie Altaïr et 500 € à l'association Toutes Latitudes.**

▹ **VOTE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **une subvention annuelle d'un montant de 19 618 € à l'ACTEP (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien).**

V- AIDES À DES PROJETS-JEUNES

Le Conseil

▹ **VOTE,** *à la majorité (4 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) ; Mme SCHAAF – 3 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING),* **une aide financière d'un montant de 700 € au projet de restauration d'une chapelle du XIV^{ème} siècle en Bretagne présenté par Melle Dorothée SCHMITD.**

▹ **VOTE,** *à l'unanimité,* **une aide financière d'un montant de 600 € au projet d'aide et de soutien à la population malgache n'ayant pas accès aux soins présenté par Melle Laureen CANO.**

VI- MARCHÉS ET CONTRAT DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (3 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING),* **de procéder à l'aménagement d'aires de jeux sur le terrain à l'arrière de Cœur-de-Ville et de confier ces travaux à une entreprise après consultation et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire..**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (6 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **la passation d'un marché de prestations pour le gardiennage de bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)- 1 voix contre : M. SULTER)*, **de procéder à une consultation relative à la passation d'un marché d'entretien général des cimetières vincennois pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (6 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **de procéder à la dévolution d'un marché de fournitures pour l'achat de matériel micro-informatique pour les années 2004 et 2005 et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (6 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **de procéder, après consultation, à l'achat de carburants pour les véhicules municipaux auprès d'un réseau distributeur agréé pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (6 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **de procéder à une consultation relative à la passation d'un marché d'assurance garantissant la flotte automobile pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (3 abstentions : M. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING)*, **de procéder à une consultation relative à la passation d'un marché d'assurance garantissant les risques statutaires pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité, (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS))*, **l'avenant n° 1 au marché d'entretien et de maintenance des équipements techniques dans les bâtiments communaux, lot n° 2 (entretien et maintenance des portes automatiques) avec la société SEDE COPPEX d'un montant de 1 200 € HT afin de prendre en compte la maintenance des nouveaux équipements de Cœur-de-Ville et du centre social et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **l'avenant n° 1 au marché de nettoyage de bâtiments communaux passé avec la société PLANÈTE SERVICES SAS d'un montant de 68 804,73 € TTC pour le lot n° 1 (Enseignement et loisirs) afin de prendre en compte le nettoyage des nouveaux locaux du groupe scolaire du Domaine du Bois de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **l'avenant n° 1 au marché de nettoyage de bâtiments communaux passé avec la société PLANÈTE SERVICES SAS d'un montant de 16 001,62 € TTC pour le lot n° 2 (« Equipements culturels ») afin de prendre en compte le nettoyage de l'auditorium, de la salle Robert Louis et des locaux des archives de Cœur-de-Ville et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **l'avenant n° 1 au marché de nettoyage de bâtiments communaux passé avec la société René JULIEN pour un montant de 994,59 € TTC pour le lot n° 3 (« Locaux administratifs et divers ») afin de prendre en compte le nettoyage des vestiaires, des sanitaires et du bureau de la serre municipale et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

▹ Concernant l'avenant au contrat des marchés aux comestibles pour la création d'un marché supplémentaire à Vincennes, **Monsieur le Maire met aux voix l'amendement proposé par le groupe des élus Verts visant à compléter l'article 1er de la délibération par les termes "en vue de la création d'un marché diffusant les produits issus de l'agriculture biologique".** L'amendement est rejeté, *à la majorité (4 absentions : M. SERFATI ; M. MESLÉ, SULTER, Mme KERSTING – 3 voix pour : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) – 35 voix contre : M. LAFON, Mme PROCACCIA, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX (pouvoir à Mme PROCACCIA), Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme MÉRIEUX (pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), Melle LIBERT (pouvoir à Mme SÉGURET), M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, Mme FÉLICIER, Mme RICARD (pouvoir à M. BERNE), MM. TROQUET, MACCOU, Melle OLIVIÉRI, M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF.*

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (4 abstentions : M. SULTER ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) - 1 voix contre : Mme KERSTING),* **l'avenant n° 1 au contrat des marchés aux comestibles passé avec la société DADOUN afin de créer un marché supplémentaire dans le secteur ouest de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.**

VII- GROUPEMENTS DE COMMANDES

LE CONSEIL

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés proposé par le SIPPEREC.**

▹ **APPROUVE**, *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et des services associés proposé par le SIGEIF.**

VIII- AMÉNAGEMENT URBAIN

LE CONSEIL

▹ **DÉCIDE**, *à la majorité (5 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS) – 1 voix contre : Mme KERSTING),* **de prendre en considération un périmètre d'étude entre les rues de Lagny, des Laitières, Renon et Massue dans la perspective d'une opération d'aménagement combinant commerce, habitat et équipements publics.**

▹ **DÉCIDE**, *à l'unanimité,* **de signer une convention financière proposée par le Conseil général du Val-de-Marne arrêtant la participation de la ville à hauteur de 30 000 € TTC pour des travaux de sécurisation qui seront effectués au carrefour Defrance / Félix Faure / Paul Déroulède / Pasteur.**

IX- DOMAINE

LE CONSEIL

▹ **DÉCIDE**, *à l'unanimité,* **de nommer le nouveau groupe scolaire du Domaine du Bois de Vincennes : groupe scolaire Jean MONNET (1888-1979)**

X- RAPPORTS ANNUELS

Le Conseil

▹ **PREND ACTE**, *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**

▹ **PREND ACTE**, *à l'unanimité,* **de la présentation du rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

▹ **PREND ACTE**, *à l'unanimité,* **de la présentation du bilan d'activité 2002-2003 de la société d'économie mixte VINCEM.**

XI- VŒU

Le Conseil

▹ **ADOPTE,** *à la majorité (2 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER – 4 voix contre : Mme KERSTING ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE (pouvoir à Melle NICOLAS)),* **le vœu proposé par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes visant à demander à la Ville de Paris de rouvrir, les jours de semaine, les voies du Bois (avenue des Minimes et route des Sabotiers) dont la fermeture a entraîné dans Vincennes, une surcharge quotidienne de trafic automobile nuisible à la qualité de l'environnement.**

Avec vous pour VINCENNES

VILLE DE VINCENNES

Reçu le 18 JUIN 2004

Accueil Hôtel de Ville à 16h05

17 juin 2004

Vœu présenté par le groupe de la majorité

« Avec vous pour Vincennes »

Considérant que, depuis la tempête de décembre 1999, certains axes du Bois sont fermés à la circulation et que Vincennes en subit les effets permanents, par une surcharge du trafic automobile ;

Considérant que la vocation d'espace naturel du Bois de Vincennes ne doit pas faire obstacle à la nécessaire facilitation des déplacements quotidiens, vers Paris et les grands pôles d'activités franciliens ; que cette vocation ne doit pas non plus avoir pour conséquence une emprise croissante de l'automobile à la périphérie urbaine du Bois ;

Considérant que le maire de Paris a garanti que notre avis pèserait sur la décision de fermeture définitive de voies, comme sur la réouverture toujours possible de certaines autres, en proposant notamment (courrier du 17 avril 2003), de créer un *Comité de pôle*, qui examinerait les modalités d'un nouveau *Plan de circulation* dans le Bois, en concertation avec les communes limitrophes ;

Considérant que la ville de Vincennes a constamment réclamé que ce *Plan de circulation* tienne compte des effets négatifs des reports sur les communes riveraines et distingue week-ends et jours à fort trafic de transit ;

le Conseil municipal demande à la ville de Paris de rouvrir, les jours de semaine, les voies du Bois *(avenue des Minimes et route des Sabotiers)* dont la fermeture a entraîné dans Vincennes une surcharge quotidienne de trafic automobile nuisible à la qualité de l'environnement.

Jean Lafon

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est exceptionnellement fixée au vendredi 2 juillet à 19 heures afin de procéder à la désignation des délégués supplémentaires et des suppléants pour les élections sénatoriales du 26 septembre 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Les Présidents,	**La Secrétaire,**
Laurent LAFON	**Louise FÉLICIER**
Jean-Pierre TROQUET	